



Jean-Luc PRÉEL

Député de la Vendée
Vice-Président de la Commission
des affaires culturelles, familiales et sociales

La Roche-sur-Yon, le 27 octobre 2008

Monsieur Vincent DERVISSOGLOU
Chirurgien-Dentiste
111 bis, Avenue Pierre Dumont
69290 CRAPONNE

Cher Monsieur,

Je ne pensais pas que le dépôt de l'amendement demandant d'indiquer dans le devis le coût de la prothèse soulèverait une telle émotion.

Cet amendement ne concerne pas uniquement les dentistes, mais l'ensemble des professions de santé utilisant des prothèses.

Je sais, par ailleurs et pour être intervenu à de nombreuses reprises, que les soins dentaires sont aujourd'hui sous payés, ce qui explique le coût relativement élevé des soins prothétiques.

Cet amendement a un but pédagogique et de transparence, pour bien montrer aux patients que vous n'êtes pas des vendeurs de prothèses, mais que vos soins de préparation et de l'implantation sont les plus importants.

Vous pourrez ainsi plus facilement démontrer votre rôle et l'intérêt de la qualité de votre pratique.

Enfin, rien n'interdit d'indiquer sur le devis le pourcentage des frais de votre cabinet, à l'instar des artisans qui indiquent le coût de la TVA, ce qui apportera un élément de transparence supplémentaire.

Vous pourrez également indiquer que vos prothèses sont fabriquées en France et non en Chine.

Tout le monde a, aujourd'hui, tout intérêt à jouer la transparence surtout lorsque l'on n'a rien à cacher.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.